

# Communiqué

Juin 2016

## Inondations, intempéries : quels sont vos droits ?

Votre logement a été sinistré suite aux intempéries ?

Les juristes spécialisés de l'ADIL 41 (Agence Départementale d'Information sur le Logement) se tiennent à votre disposition pour vous renseigner gratuitement sur vos droits:

- Conditions de prise en charge par les assurances,
- Démarches à effectuer,
- Relations propriétaire - locataire,...

**Pour les consulter gratuitement, appelez l'ADIL 41 au 02 54 42 10 00.**



**Agence Départementale d'Information sur le Logement**  
Espace **INFO → ÉNERGIE**

34, avenue du Maréchal Maunoury -Porte C- 41000 BLOIS -  
02.54.42.10.00 - fax 02.54.42.13.00

e-mail : [adileie41@wanadoo.fr](mailto:adileie41@wanadoo.fr)—Site Internet : [www.adil41.org](http://www.adil41.org)

